



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Édition spéciale — Juin 2019

(Mis à jour après l'ajournement de l'Assemblée le 16 juin 2019)

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
b) rapports de commissions
c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 15
Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
Présenté par la ministre du Tourisme le **28 mai 2019**
- 2) Projet de loi n° 18
Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes
Présenté par le ministre de la Famille le **10 avril 2019**
- 3) Projet de loi n° 23
Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le 18 avril 2019
Reprise du débat ajourné au nom du député de LaFontaine le **13 juin 2019**
- 4) Projet de loi n° 25
Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu
Présenté par la ministre de la Sécurité publique le **14 mai 2019**

- 5) Projet de loi n° 27
Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation
Présenté par le ministre de l'Économie et de l'Innovation le **12 juin 2019**
- 6) Projet de loi n° 28
Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux le **7 juin 2019**
- 7) Projet de loi n° 29
Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées
Présenté par la ministre de la Justice le **5 juin 2019**
- 8) Projet de loi n° 30
Loi visant la récupération de sommes dues à l'État
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le **14 juin 2019**
- 9) Projet de loi n° 31
Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services
Présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux le **13 juin 2019**
- 10) Projet de loi n° 32
Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel
Présenté par la ministre de la Justice le **13 juin 2019**
- 11) Projet de loi n° 33
Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic
Présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le **14 juin 2019**

- 12)** Projet de loi n° 34
Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité
Présenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le **12 juin 2019**

Étude détaillée en commission

- 13)** Projet de loi n° 2
Loi resserrant l'encadrement du cannabis
Présenté par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux le 5 décembre 2018
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 février 2019
Principe adopté le **14 mai 2019**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

- 14)** Projet de loi n° 5
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans
Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 14 février 2019
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 5 juin 2019
Principe adopté le **14 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation

- 15)** Projet de loi n° 14
Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique
Présenté par le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale le **4 avril 2019**
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 16 mai 2019
Principe adopté le **4 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

- 16) Projet de loi n° 16**
Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 avril 2019
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 14 mai 2019
Principe adopté le **16 mai 2019**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 17) Projet de loi n° 17**
Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile
Présenté par le ministre des Transports le 20 mars 2019
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 14 mai 2019
Principe adopté le **5 juin 2019**, et
Renvoyé à la Commission des transports et de l'environnement

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

- 18) Projet de loi n° 20**
Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019
Présenté par la ministre de la Justice le 11 avril 2019
Principe adopté le 5 juin 2019
Rapport de la Commission des institutions adopté le **14 juin 2019**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 19) Projet de loi n° 190**
Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
Présenté par la députée de Sherbrooke le **7 décembre 2018**

- 20) Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions
Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**
- 21) Projet de loi n° 192
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **28 février 2019**
- 22) Projet de loi n° 193
Loi établissant un bouclier de protection budgétaire des services à l'éducation, à l'enfance et à la protection de la jeunesse
Présenté par la députée de Joliette le **7 février 2019**
- 23) Projet de loi n° 194
Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques
Présenté par le député de Jonquière le **21 février 2019**
- 24) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'élargir la portée du droit au paiement des frais d'une assistance
Présenté par le député de Chomedey le **11 avril 2019**
- 25) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'instaurer le registre Passe-Sports visant à colliger les données sur l'état de santé des personnes âgées de moins de 18 ans à la suite d'une commotion cérébrale
Présenté par le député de Marquette le **11 avril 2019**
- 26) Projet de loi n° 197
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par le député de Chomedey le **9 avril 2019**
- 27) Projet de loi n° 198
Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles
Présenté par le député de Rosemont le **9 mai 2019**

- 28)** Projet de loi n° 390
Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **18 avril 2019**
- 29)** Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière
Présenté par le député de Jonquière le **30 mai 2019**
- 30)** Projet de loi n° 392
Loi concernant la sélection des sénateurs représentant le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **9 mai 2019**
- 31)** Projet de loi n° 393
Loi affirmant la participation du Québec au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada pour le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **16 mai 2019**
- 32)** Projet de loi n° 396
Loi modifiant le Code civil afin que l'action visant à réparer un préjudice corporel résultant d'une agression à caractère sexuel, de la violence subie pendant l'enfance ou de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint soit imprescriptible la vie durant de l'auteur de l'acte
Présenté par la députée de Sherbrooke le **12 juin 2019**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

33) 14 juin 2019

Motion de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties à l'organisation, à ses fonctionnaires, aux états membres et aux membres d'une représentation permanente auprès de l'organisation.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 24 juin 2019.

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 6

Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale

Adopté le **6 juin 2019**

Projet de loi n° 13

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

Adopté le **11 juin 2019**

Projet de loi n° 26
Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec
Adopté le **14 juin 2019**

Projet de loi n° 201
Loi concernant la Ville de Paspébiac
Adopté le **14 juin 2019**

Projet de loi n° 202
Loi concernant la Ville de Rimouski
Adopté le **14 juin 2019**

Projet de loi n° 203
Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau
Adopté le **14 juin 2019**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

[COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE](#)

[COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE](#)

Mandat réglementaire

- Audition sur le chapitre 5 intitulé « Reprise informatique » et le chapitre 7 intitulé « Contrats en technologie de l'information – Suivi d'un audit particulier » du rapport de mai 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux sur sa gestion administrative et sur ses engagements financiers.
- Audition du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur sa gestion administrative et sur ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie de l'énergie.

Mandat d'initiative

- Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 16**, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (mandat confié le 16 mai 2019).

Mandat conféré par une loi

- Étudier le rapport de mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale.

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Entendre la Commission municipale du Québec.

Mandat d'initiative

- Poursuivre le mandat d'initiative sur l'accès aux services financiers de proximité en région.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 5**, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans (mandat confié le 14 juin 2019).

Mandat conféré par une loi

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Mandat d'initiative

- Avenir des médias d'information.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 15**, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (mandat confié le 12 juin 2019).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 14**, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique (mandat confié le 4 juin 2019).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 25**, Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu (mandat confié le 4 juin 2019).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 18**, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes (mandat confié le 5 juin 2019).

Consultation générale :

- Cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 (mandat confié le 7 juin 2019).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 2**, Loi resserrant l'encadrement du cannabis (mandat confié le 14 mai 2019).

Mandat d'initiative

- L'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 17**, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (mandat confié le 5 juin 2019).

Mandat d'initiative

- Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 54) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **16 mai 2019**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Depuis plusieurs années, la production maraîchère connaît une forte croissance au Québec. En effet, la production a connu une augmentation 1,5 fois supérieure à l'ensemble de l'industrie agricole, pour atteindre des recettes de 994 M\$. Elle contribue aussi à 4,1 G\$ à l'économie du Québec, avec ses 62 000 emplois. Avec l'avènement du nouveau Guide alimentaire canadien, qui recommande dorénavant que les fruits et les légumes occupent une place encore plus importante dans notre alimentation, il est évident que ce changement d'approche entraînera une croissance encore plus forte de la demande, et augmentera ainsi les retombées économiques pour le Québec. Sans parler de l'effet que cela pourrait avoir, on prévoit actuellement une augmentation du marché canadien de 5% dans les prochaines années. Les productrices et producteurs de fruits et de légumes sont prêts à répondre à l'augmentation de cette demande.

Par contre, en dépit de ce contexte favorable pour la production maraîchère au Québec, il y a des conditions essentielles qui doivent être réunies afin que la production atteigne son plein potentiel de développement dans les prochaines années. En effet, la production maraîchère est soumise à la concurrence mondiale, et est donc très affectée par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre qui est beaucoup plus bas dans les autres pays qui produisent des fruits et des légumes pour le marché canadien. Cette hausse supérieure à l'inflation a donc fait en sorte de rendre encore plus fragile cette industrie.

C'est dans cette optique que l'Association des producteurs maraîchers du Québec m'a interpellée pour demander au gouvernement :

1. À court terme, est-ce que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte mettre en place un programme temporaire pour contrer l'effet des hausses de salaire supérieures à l'inflation basé sur les dépenses en main-d'œuvre ou crédit d'impôt?
2. À moyen long terme, est-ce que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte mettre en place un programme d'investissement en recherche, innovation et développement des marchés horticoles?
3. Concrètement, comment le ministre compte-t-il intervenir pour contenir les impacts des récentes hausses du salaire minimum sur la rentabilité de nos entreprises maraîchères?

55) Mme Melançon (Verdun) – **16 mai 2019**
À la ministre de la Culture et des Communications

La ministre de la Culture et des Communications a annoncé le 10 mai dernier les institutions muséales officiellement agréées.

De novembre 2018 à février 2019, 191 demandes ont été déposées et analysées et 149 institutions muséales ont obtenu l'agrément du ministère de la Culture et des Communications.

C'est donc plus de 40 institutions muséales au Québec qui à peine quelques jours avant le début de leur saison se voient refuser ou retirer l'agrément du ministère.

Est-ce que la ministre peut déposer la liste des demandes refusées et exposer les motifs de ces refus?

Est-ce que la ministre a prévu un plan de transition pour les institutions n'ayant pu obtenir leur agrément?

Quel est le montant de l'enveloppe prévue pour 2019-2020 pour le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales?

À quel moment seront connues les Aides au fonctionnement pour les institutions muséales de portée régionale et nationale et les aides au fonctionnement pour les institutions muséales gestionnaires de biens patrimoniaux protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel suivant les nouveaux agréments?

56) Mme Labrie (Sherbrooke) – **28 mai 2019**
À la ministre responsable de la Condition féminine

En 2017 est entré en vigueur le Plan d'action ministériel pour la santé et le bien-être des hommes 2017-2022, qui était accompagné d'une enveloppe de 31 millions sur 5 ans, et qui devait s'inscrire en complémentarité avec celui sur la santé et le bien-être des femmes. Or, depuis 2015, il n'y a plus de Plan d'action pour la santé et le bien-être des femmes. Le dernier plan d'action concernant la santé et le bien-être des femmes est celui de 2010-2013, qui avait été prolongé jusqu'en 2015. Comme les femmes représentent 50 % de la population du Québec et qu'elles vivent des enjeux de bien-être et de santé spécifiques à leur sexe, comme les hommes, un nouveau plan d'action est une nécessité.

Considérant que la consultation pour élaborer le nouveau plan a eu lieu en 2017, et que nous sommes maintenant en 2019, quel est l'échéancier de la ministre pour l'entrée en vigueur du nouveau Plan d'action pour la santé et le bien-être des femmes? Est-ce que la ministre peut s'engager à accompagner de Plan d'action des ressources financières adéquates, en tenant compte des investissements en santé des femmes qui n'ont pas été faits depuis qu'il n'y a plus de Plan d'action en vigueur?

57) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **28 mai 2019**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études (AFE) du gouvernement du Québec est tenu d'offrir aux étudiant(e)s les ressources financières nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires, ce qui inclut des mesures d'accommodement pour les étudiant(e)s en situation de handicap. Cependant, depuis le 6 août 2018, l'AFE a décidé d'empêcher l'accès à ces mesures d'accommodement aux étudiant(e)s ayant un handicap émergent (trouble déficitaire de l'attention, trouble de santé mentale non épisodique, trouble du spectre de l'autisme, trouble d'apprentissage, etc.).

En retirant la catégorie résiduelle « Autres » du formulaire 1015, Certificat médical — Déficiences fonctionnelles majeures et autres déficiences reconnues, l'AFE ne reconnaît des mesures d'accommodement qu'aux étudiant(e)s ayant un handicap physique. Toutefois, en vertu de la Charte québécoise, tous les étudiant(e)s devraient pouvoir accéder équitablement aux programmes de l'AFE sans distinction fondée sur le type de handicap. De surcroît, cette décision va à l'encontre des efforts du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui ont permis, depuis une vingtaine d'années, l'inclusion des étudiant(e)s ayant un handicap émergent au niveau postsecondaire.

Est-ce que le ministre a l'intention de réintégrer dans le formulaire 1015 une catégorie qui permettrait de nouveau aux étudiant(e)s ayant un handicap émergent de bénéficier de mesures d'accommodements auprès de l'AFE?

59) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 1^{er} mai dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé à la ministre de la Santé et des Services Sociaux ainsi qu'au Ministère, des informations concernant les découvertures.

Nos questions sont demeurées sans réponses claires. Nous souhaitons obtenir de la ministre, des réponses aux questions suivantes :

- 1) Depuis le 18 octobre 2018, le plan de couverture en anesthésie a-t-il été respecté?
- 2) Y-a-t-il eu des découvertures dans les centres visés?
- 3) Des amendes ont-elles été imposées à l'Association des anesthésistes dans le cas de découverte?
- 4) L'entente prévue avec les anesthésistes suspend la loi 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux. Toutefois, s'il n'y a pas de plans de couvertures dans les spécialités de base, il n'y a pas de respect de l'entente par les médecins. Donc, pourquoi la ministre n'applique-t-elle pas la loi 130 dans le cas de ces découvertures?
- 5) Quelles autres spécialités sont visées par des plans de couvertures et quelles sont les échéances pour y parvenir?

60) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 1^{er} mai dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé à la ministre de la Santé et des Services Sociaux, ainsi qu'au Ministère, des informations concernant l'engagement de leur gouvernement sur les règles d'incorporation des médecins.

Nos questions sont demeurées sans réponses claires. Nous souhaitons obtenir de la ministre, des réponses aux questions suivantes :

- 1) Quel est le délai prévu par la ministre pour modifier les règles d'incorporation?
- 2) Combien d'argent la ministre pense-t-elle récupérer en terme de millions en modifiant les règles?
- 3) Quelles seraient les conditions prévues pour modifier les règles d'incorporation?

61) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
Au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Le 30 avril dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé au ministre délégué à la Santé et des Services Sociaux, ainsi qu'au Ministère, des informations concernant la campagne de publicité « Impossible que le cannabis fasse ça ».

Toutefois, quelques questions sont demeurées vagues et sans réponses. Nous souhaitons obtenir du ministre, des réponses aux questions suivantes :

- 1) Pourriez-vous nous donner les résultats de focus groupes qui ont mené à choisir cette campagne de publicité plutôt qu'une autre?
- 2) Pourriez-vous nous donner les données de visites sur le site « encadrementcannabis.gouv.qc.ca » avant et après le lancement de la campagne de publicité?
- 3) Pourriez-vous nous confirmer tous les coûts associés à cette campagne de publicité?

- 62) M. Ouellette (Chomedey) – **30 mai 2019**
À la ministre de la Sécurité publique

Le programme d'antidémarrage éthylométrique de la SAAQ permet à 20 000 conducteurs condamnés pour alcool au volant d'utiliser leur véhicule sans compromettre la sécurité des autres usagers des routes du Québec.

Récemment, la SAAQ a changé de sous-traitant et confié la gestion à une entreprise américaine dont la feuille de route est plutôt inquiétante. Service à la clientèle exécration, délais dans la prise de rendez-vous, manque de confidentialité. Les échos parlent de terrain même d'implication d'ex-employé de la SAAQ dans l'adjudication du contrat. Pourtant, les signaux d'alarme étaient clairs : des insatisfactions entendues à maintes reprises, même l'État de la Virginie a suspendu l'installation des produits de ce fournisseur en raison de leur mauvaise qualité.

La SAAQ, elle, a foncé tête première, en se vantant que le nouveau fournisseur offrait une aubaine aux utilisateurs.

Dans son empressement, la SAAQ incite les participants du programme à faire désinstaller leur antidémarrage pour profiter de l'aubaine avec le nouvel appareil. Croyez-le ou non, cette nouvelle installation doit se faire dans un deuxième garage. La SAAQ est incapable de garantir que ces conducteurs ne conduisent pas sans antidémarrage.

Le Code de la sécurité routière est pourtant clair : un titulaire d'un permis restreint ne peut conduire un véhicule routier qui n'est pas muni de l'antidémarrage éthylométrique. On parle de 20 000 conducteurs condamnés pour alcool au volant qui ont la possibilité de conduire sans leurs antidémarrages avec la bénédiction de la SAAQ.

Sachant que l'alcool au volant tue encore trop de Québécois innocents chaque année, que compte faire la ministre de la Sécurité publique pour s'assurer qu'aucun Québécois ne soit mis en danger en raison du comportement erratique et irresponsable de la SAAQ?

- 63) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **3 juin 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Mon bureau de circonscription a été interpellé concernant la couverture des appareils auditifs auprès des retraités qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance privée.

Présentement, le programme d'aides auditives de la Régie de l'assurance maladie du Québec permet la couverture des prothèses auditives selon certains critères d'admissibilité. La couverture pour une première prothèse est assurée pour tous les individus sans assurance privée et ayant une déficience auditive moyenne dépassant 25 ou 35 décibels, selon les catégories.

Cependant, la seconde prothèse n'est financée par la Régie que pour les personnes en situation d'emploi, aux études ou en processus d'obtention d'un emploi. Cette contrainte s'apparente à une discrimination systémique envers les retraités et les aînés qui ne disposent pas d'une couverture d'assurance privée. De surcroît, plusieurs d'entre eux sont dans une situation financière précaire et ne bénéficient que de certaines rentes ou pensions de base.

Ainsi, est-ce que la ministre s'engage à :

- Réviser le programme d'aides auditives et élargir la couverture quant à l'octroi d'une aide financière afin d'assumer la couverture d'une seconde prothèse auditive auprès des aînés âgés de 65 ans et plus qui ne disposent pas d'une couverture de régime d'assurance privée?

64) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **3 juin 2019**

Au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Considérant que le télétravail permet de réduire les déplacements humains ainsi que les externalités négatives causées par ceux-ci, notamment la congestion routière et la pollution produite par les émissions de GES des véhicules;

Considérant que le télétravail diminue certains coûts liés à l'entretien de lieux physiques du travail pour les entreprises et que des gains financiers peuvent donc être effectués;

Considérant que le télétravail facilite la conciliation travail-famille en offrant plus de flexibilité aux ménages dans la gestion de leur temps;

Ainsi, est-ce que le ministre s'engage à :

- Effectuer une réflexion ministérielle pour évaluer l'ensemble des mesures et des programmes qui peuvent être mis de l'avant pour soutenir le développement du télétravail?
- Effectuer une mise à jour législative de la Loi sur les normes du travail pour intégrer la réalité du télétravail dans le cadre juridique de référence pour les entreprises et les employés?
- Effectuer la promotion du télétravail comme solution pour répondre aux trois enjeux soulevés ci-haut?

66) M. LeBel (Rimouski) – **3 juin 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Comme vous le savez, Doctr est une application mobile qui publie en temps réel le taux d'occupation des urgences du Québec, ainsi que le temps d'attente dans les urgences du reste du Canada. En outre, Doctr donne de l'information à propos des disponibilités dans les cliniques sans rendez-vous partout au Canada.

Cependant, lorsqu'on utilise l'application afin de connaître les temps d'attente dans les établissements du Québec, on a droit à ce message : "À ce jour, le gouvernement du Québec refuse de donner à Doctr les données nécessaires à la production d'une estimation du temps d'attente. Cette donnée n'est donc disponible que pour le reste du Canada. Vous pouvez vous adresser à vos élus locaux pour apporter un changement à cette situation."

Ainsi, plusieurs citoyens se sont adressés à moi, souhaitant que le Québec donne lui aussi accès à ces données. Nous nous expliquons mal, en effet, pourquoi le reste du Canada peut obtenir ce genre d'information, alors que les patients du Québec s'en trouvent privés.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que la ministre de la Santé peut nous indiquer s'il y a une raison particulière expliquant que nous n'avons pas accès à ces données?
- Est-ce que le gouvernement prévoit remettre l'information requise à des applications comme Doctr afin de faciliter l'évaluation de l'attente dans nos urgences, considérant que cela aiderait les citoyens à choisir entre différents points de services médicaux en fonction du temps d'attente qu'ils affichent?

67) M. Gaudreault (Jonquière) – **3 juin 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Selon l'Association pulmonaire du Québec, le nombre de personnes atteintes d'apnée du sommeil est sous-estimé, car ce problème de santé est sous-diagnostiqué par les médecins. Cependant, au Canada, plus d'un adulte sur quatre (26 %) a déclaré présenter des symptômes associés à un risque élevé de faire ou de développer de l'apnée obstructive du sommeil.

Par ailleurs, au Québec, une grande partie de ces personnes ne peuvent être traitées, principalement en raison du prix de l'appareil de ventilation à pression positive continue qui, avec l'encadrement et l'enseignement dont le patient a besoin, peut coûter entre 1500 \$ et 3000 \$.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de crédit d'impôt spécifique pour les gens qui doivent se procurer un appareil de ce type. Pourtant, dans certaines provinces canadiennes ainsi qu'ailleurs dans le monde, le coût de ces appareils et de leurs accessoires, qui doivent être remplacés annuellement, est totalement ou en partie remboursé. C'est le cas en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba, en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique et en Espagne, notamment.

Ma question est la suivante :

- Est-ce que la ministre de la Santé peut nous indiquer si le gouvernement prévoit aider les personnes atteintes d'apnée du sommeil – souvent des personnes dans le besoin –, en offrant un remboursement partiel ou complet des appareils de ventilation à pression positive continue?

68) M. LeBel (Rimouski) – **3 juin 2019**

À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Avant 1983, il n'y avait aucune exigence quant aux performances écoénergétiques des bâtiments. Or, 56 % des logements ont été construits avant 1980. Plus de la moitié des locataires, donc, paient une facture d'énergie trop élevée.

De plus, dans l'état actuel des choses, en raison de la réglementation, un propriétaire doit attendre 4 décennies avant d'avoir un retour sur l'investissement qu'il fait en rénovant son immeuble locatif, ce qui est loin de constituer un incitatif.

En campagne électorale, l'actuel gouvernement caquiste avait annoncé non seulement la reconduction, mais également la bonification du programme RénoVert, programme des plus efficaces qui encourageait un nombre croissant de propriétaires d'immeubles locatifs à rénover en évitant de recourir au travail au noir.

Malheureusement, le gouvernement a plutôt choisi de supprimer le programme RénoVert, prétextant que le programme RénoClimat était similaire. Or, en réalité, RénoClimat est difficile d'accès, coûteux – en raison des tests exigés – et ne freine aucunement le travail au noir.

Ma question est la suivante :

- Est-ce que, tel que l'a promis son gouvernement, la ministre de l'Habitation et des Affaires municipales compte ressusciter et bonifier le programme RénoVert?

69) Mme St-Pierre (Acadie) – **4 juin 2019**
À la ministre de la Sécurité publique

L'établissement de jeu « Playground Poker Club » est situé sur la réserve autochtone de Kahnawake, à 27 kilomètres du Casino de Montréal. Cet établissement, qui se concentrait sur le jeu de poker, a récemment étendu ses activités en offrant désormais des jeux de type machines à sous.

Nous apprenions récemment qu'un projet d'établissement de jeux chemine présentement sur la réserve autochtone de Wôlinak, à 24 kilomètres du Salon de jeux de Trois-Rivières.

La ministre, qui est notamment responsable de la Régie des alcools, des courses et des jeux, peut-elle nous indiquer la position du gouvernement face à de tels établissements?

Peut-elle nous indiquer si des négociations sont en cours avec les autorités des réserves autochtones de Kahnawake et de Wôlinak à ce sujet et si oui, quel est l'échéancier du gouvernement pour parvenir à un accord?

De même, la ministre peut-elle nous indiquer si des mesures de protection des joueurs compulsifs existent et sont en place dans ce type d'établissement, comme c'est le cas dans l'ensemble des établissements de jeux du Québec?

70) M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) – **4 juin 2019**
À la ministre responsable des Affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones a comme mission de « coordonner toute l'action gouvernementale en milieu autochtone. Il a pour responsabilité d'assurer la cohérence dans les politiques, les interventions, les initiatives et les positions des divers ministères et organismes du Québec engagés dans cette action. À cette fin, il est en étroite collaboration avec les coordonnateurs ministériels en milieu autochtone qu'il rencontre sur une base régulière ».

Considérant la mission du Secrétariat, il nous semble primordial que celui-ci ait en sa possession toute information touchant des projets majeurs en matière de santé et de services sociaux afin de faciliter les liens avec les communautés comme les Hurons-Wendats et les Inuits.

En ce sens, est-ce que la ministre responsable des Affaires autochtones peut déposer les études, les analyses et l'état d'avancement des projets de santé et de services sociaux, notamment en ce qui concerne le projet Tortue de la nation Huronne-Wendat et celui de la maison Ullivik?

- 71) M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) – **4 juin 2019**
À la ministre responsable des Affaires autochtones

Le gouvernement fédéral, la nation Huronne-Wendat et la Ville de Québec sont en négociation concernant la cession des terrains de la défense nationale à Sainte-Foy.

Étant donné que la décision finale aura une incidence sur l'urbanisme et l'occupation du territoire de la Ville de Québec et que le Secrétariat aux affaires autochtones a un rôle de coordination entre les ministères et les nations autochtones, nous aimerions connaître le nombre de rencontres qui ont été tenues entre le Secrétariat et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à ce sujet.

Est-ce que la ministre et son cabinet, ainsi que le MAMH ont procédé à des études d'impacts reliées à différents scénarios pour la population de la Ville de Québec et de la nation Huronne-Wendat? Le cas échéant, est-il possible de déposer les conclusions et les documents pertinents?

- 72) M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) – **4 juin 2019**
À la ministre responsable des Affaires autochtones

Dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020, en réponse à la question 18 du cahier des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle, on apprend que le Secrétariat aux affaires autochtones avait jugé ses besoins financiers à 297 495 700 \$. Or, dans le volume 3 du manuel budgétaire intitulé Crédits des ministères et organismes, nous retrouvons à la page 62, des crédits totaux de 294 256 700 \$ soit 3,24 M\$ de moins que ce qui avait été jugé nécessaire par le Secrétariat.

Parmi les trois aspects de la mission du Secrétariat, soit la négociation d'ententes, la diffusion d'informations et l'appui à différents projets de développement, lesquels de ses aspects ont dû être amputés? Quels sont les initiatives ou les programmes qui ne verront pas le jour?

Dans l'éventualité qu'aucun aspect n'ait été amputé, à quoi aurait servi les 3,24 M\$ demandés par le Secrétariat?

73) M. Marissal (Rosemont) – **4 juin 2019**
Au ministre des Finances

Dans les Renseignements additionnels du budget 2019-2020, p. B.11, il est mentionné que le gouvernement tiendra des consultations en 2019 sur les moyens d'améliorer la transparence corporative, notamment en évaluant la possibilité d'implanter au Québec un registre public des bénéficiaires ultimes.

Si le Québec devait implanter un tel registre, cela représenterait une avancée importante pour la transparence corporative et la lutte contre les paradis fiscaux, car cela rendrait publique l'identité des individus qui contrôlent effectivement et bénéficient de l'activité des entreprises et autres entités légales concernées.

Ainsi, non seulement cela doterait Revenu Québec d'un puissant outil pour retracer la circulation de l'argent entre différentes entités légales, mais comme ce registre serait public, il permettrait de conforter la confiance de la population envers l'administration fiscale.

Mes questions au ministre des Finances :

- 1) Quel mode de consultation le ministre a-t-il envisagé?
- 2) Selon quel échéancier?

74) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **5 juin 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

J'attire aujourd'hui l'attention de la ministre sur la situation particulière des personnes blessées médullaires (lésions à la moelle épinière). Celles-ci représentent une population relativement peu nombreuse, mais elles nécessitent néanmoins des soins médicaux et des services de réadaptation parmi les plus complexes dans le domaine de la traumatologie. Pour cette raison, des Centres d'expertise pour blessés médullaires (CEBM) ont été créés, permettant ainsi de concentrer l'expertise des professionnels et d'y diriger les personnes ayant un diagnostic de blessure médullaire de manière systématique.

Le 1^{er} février 2019, l'organisme Moelle épinière et motricité Québec soumettait une lettre à l'attention de la ministre qui se voulait un cri d'alarme quant à l'avenir des soins et des services offerts aux personnes aux prises avec une lésion médullaire. En effet, celle-ci dénonçait un effritement des services et des soins à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDQP), et plus précisément le manque d'omnipraticiens et de ressources en urologie, la baisse de budget pour la réadaptation axée sur l'intégration sociale (RAIS), la pénurie de ressources pour la prévention des plaies ainsi que la difficulté d'obtenir des suivis à long terme. La fermeture de lits à l'IRDQP, due à la pénurie d'omnipraticiens, entraîne des conséquences graves pour les personnes blessées médullaires qui sont forcées de prolonger leur séjour à l'hôpital et, ce faisant, de retarder le début de la réadaptation, phase cruciale du processus.

Moelle épinière et motricité Québec demande au gouvernement d'intervenir rapidement afin que :

- 1- des mesures soient prises en vue de rétablir la qualité perdue des soins et des services au Centre d'expertise pour les blessés médullaires de l'est du Québec (CEBMEQ);
- 2- des mesures soient prises afin de pallier le manque de services en urologie, la baisse de budget consacré à la réadaptation axée sur l'intégration sociales (RAIS), le manque de ressources pour la prévention des plaies ainsi que la difficulté à obtenir des suivis à long terme;
- 3- les personnes blessées médullaires aient rapidement accès à des omnipraticiens à l'IRDQP;
- 4- la clientèle ayant une lésion à la moelle épinière puisse avoir un lit rapidement à l'IRDQP afin d'entamer dès que possible la phase de réadaptation;
- 5- l'on cesse d'envoyer à leur domicile des patients qui n'ont pas encore terminé leur réadaptation et qu'on garantisse une pleine et complète réadaptation comme convenu dans les divers protocoles;
- 6- l'on garantisse la qualité des services et la sécurité des personnes en réadaptation.

Dans une seconde lettre datée du 19 mars 2019, Moelle épinière et motricité Québec faisait également état d'une problématique spécifique à l'ouest du Québec. Cette fois, il dénonce le non-respect de la trajectoire des blessés médullaires dans le Centre d'expertise de l'ouest du Québec (CEBMOQ). En effet, une fois le diagnostic de blessure médullaire établi, les personnes devraient être transférées automatiquement à l'Hôpital du Sacré-Cœur (HSCM), car l'équipe médicale de cet établissement est formé spécifiquement pour stabiliser l'état des blessés médullaires, faire en sorte de minimiser les séquelles et ainsi maximiser le potentiel de récupération des acquis. Cette trajectoire de services, nous le rappelons à la ministre, avait été convenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Or, il semble que celle-ci ne soit pas toujours respectée, et cela constitue un manquement grave susceptible de causer d'irréparables préjudices aux personnes blessées médullaires.

Moelle épinière et motricité Québec demande donc au gouvernement :

- 1- de prendre les moyens nécessaires afin qu'en tous temps la trajectoire du CEBMOQ soit respectée de telle manière que tout nouveau blessé médullaire dans l'ouest du Québec reçoive des soins en traumatologie uniquement et exclusivement à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

Eu égard à ce qui précède, mes questions à la ministre de la Santé et des Services sociaux sont les suivantes :

- La ministre compte-t-elle prendre les mesures nécessaires afin de rétablir la qualité des soins et l'offre de services pour les personnes blessées médullaires?
- Quelles sont les mesures concrètes que la ministre compte prendre afin de remédier aux problèmes récurrents que vivent les personnes blessées médullaires dans le CEBMEQ?
- La ministre fera-t-elle en sorte que la trajectoire du CEBMOQ, dès maintenant, soit systématiquement respectée?

75) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **5 juin 2019**

À la ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

Mon bureau de circonscription a été interpellé à plusieurs reprises durant les dernières semaines concernant un élargissement souhaité des dispositions encadrant l'aide médicale à mourir ainsi que les soins de fin de vie.

Le premier volet de l'élargissement souhaité de l'aide médicale à mourir concerne spécifiquement les situations où des patients subissent des incidents neurologiques les conduisant à un diagnostic de mort cérébrale clinique. Puisque ceux-ci ne peuvent plus consentir de façon éclairée selon leur gré et que, souvent, les familles assistent dans l'impuissance à leur maintien en vie, alors que la mort est imminente, un sentiment d'impuissance accable les proches du patient dans l'attente du décès naturel, une attente qui peut prendre quelques heures, mais parfois des jours, voire des semaines ou des mois. Cela crée des situations intenable où les proches doivent hypothéquer leur vie entière pendant cette période de chevet alors qu'ils ne peuvent pas commencer leur processus de deuil. Cela est sans compter les coûts induits pour le système de santé.

Le second volet concerne la notion du consentement préalable à l'obtention de l'aide médicale à mourir. Bien que celle-ci soulève des enjeux éthiques particuliers et qu'elle est encadrée en partie par le gouvernement fédéral, plusieurs Québécois semblent être prêts à ce que nous soulevions collectivement le débat sur ce point précis. Présentement, le Code criminel canadien ne permet pas à un individu de déterminer préalablement les conditions entourant sa fin de vie. Or, un nombre croissant de Québécois croient que la législation doit permettre une ouverture à cette réalité, en autant que celle-ci soit strictement encadrée.

Ainsi, est-ce que la ministre s'engage à :

- Me communiquer l'avancement des travaux de réflexions effectués (si tel est le cas) par les divers organes de l'appareil étatique sous sa responsabilité, concernant les deux aspects ci-haut mentionnés?
- Entamer des travaux de réflexion dans le but d'inclure ces situations dans une éventuelle mise à jour de la Loi concernant les soins de fin de vie, si cette démarche n'est pas déjà en cours?
- Considérer les situations particulières liées à la perte soudaine des capacités cognitives des individus, afin de permettre aux familles d'avoir la possibilité de décider de mettre fin à la vie d'un proche en situation de mort clinique cérébrale, tout en considérant les enjeux éthiques liés aux conflits d'intérêts que certaines familles pourraient avoir, en lien avec une succession, par exemple?
- Effectuer les représentations nécessaires auprès de son homologue fédéral pour que celui-ci examine la possibilité d'élargir le cadre réglementaire du Code criminel pour ouvrir la porte à l'autorisation du consentement préalable, de façon hautement balisée?

76) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **5 juin 2019**
Au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Mon bureau de circonscription a été interpellé à plusieurs reprises durant les dernières semaines concernant un élargissement souhaité des dispositions encadrant l'aide médicale à mourir ainsi que les soins de fin de vie.

Le premier volet de l'élargissement souhaité de l'aide médicale à mourir concerne spécifiquement les situations où des patients subissent des incidents neurologiques les conduisant à un diagnostic de mort cérébrale clinique. Puisque ceux-ci ne peuvent plus consentir de façon éclairée selon leur gré et que, souvent, les familles assistent dans l'impuissance à leur maintien en vie, alors que la mort est imminente, un sentiment d'impuissance accable les proches du patient dans l'attente du décès naturel, une attente qui peut prendre quelques heures, mais parfois des jours, voire des semaines ou des mois. Cela crée des situations intenable où les proches doivent hypothéquer leur vie entière pendant cette période de chevet alors qu'ils ne peuvent pas commencer leur processus de deuil. Cela est sans compter les coûts induits pour le système de santé.

Le second volet concerne la notion du consentement préalable à l'obtention de l'aide médicale à mourir. Bien que celle-ci soulève des enjeux éthiques particuliers et qu'elle est encadrée en partie par le gouvernement fédéral, plusieurs Québécois semblent être prêts à ce que nous soulevions collectivement le débat sur ce point précis. Présentement, le Code criminel canadien ne permet pas à un individu de déterminer préalablement les conditions entourant sa fin de vie. Or, un nombre croissant de Québécois croient que la législation doit permettre une ouverture à cette réalité, en autant que celle-ci soit strictement encadrée.

Ainsi, est-ce que le ministre s'engage à :

- Me communiquer l'avancement des travaux de réflexions effectués (si tel est le cas) par les divers organes de l'appareil étatique sous sa responsabilité, concernant les deux aspects ci-haut mentionnés?
- Entamer des travaux de réflexion dans le but d'inclure ces situations dans une éventuelle mise à jour de la Loi concernant les soins de fin de vie, si cette démarche n'est pas déjà en cours?
- Considérer les situations particulières liées à la perte soudaine des capacités cognitives des individus, afin de permettre aux familles d'avoir la possibilité de décider de mettre fin à la vie d'un proche en situation de mort clinique cérébrale, tout en considérant les enjeux éthiques liés aux conflits d'intérêts que certaines familles pourraient avoir, en lien avec une succession, par exemple?
- Effectuer les représentations nécessaires auprès de son homologue fédéral pour que celui-ci examine la possibilité d'élargir le cadre réglementaire du Code criminel pour ouvrir la porte à l'autorisation du consentement préalable, de façon hautement balisée?

77) M. Proulx (Jean-Talon) – **7 juin 2019**
À la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

La Plage Jacques-Cartier dans le secteur de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de la Capitale-Nationale est un site hautement apprécié par les citoyens et les familles de la Ville de Québec. Annuellement, c'est plus de 250 000 personnes qui y circulent et cet achalandage est en augmentation. Ce site donne accès au fleuve et à la nature, permettant ainsi aux citoyens de profiter de sentiers pédestres et de différentes installations. Depuis quelques années, on remarque que le fleuve érode les berges, ce qui détériore les infrastructures. Pour préserver la sécurité des citoyens, la Ville de Québec a été obligée de dévier certains sentiers et de réaménager temporairement certains secteurs. Pour que la Ville de Québec puisse apporter des rénovations permanentes, elle a besoin d'autorisations du ministère de l'Environnement, qui se font attendre.

Rappelons que la ministre avait pris l'engagement en juillet dernier, dans le cadre des dernières élections générales, d'accompagner la Ville de Québec dans un éventuel projet de revitalisation de la Plage Jacques-Cartier. Non seulement elle avait pris cet engagement, mais elle avait également promis des investissements de la part du gouvernement du Québec, disant que ce n'était pas à la Ville de porter seule cette charge.

Étant donné que la période estivale approche, quelles sont les démarches entreprises par la ministre responsable de la Capitale-Nationale avec le ministère de l'Environnement et qu'elles sont les échéanciers prévus pour régler ce dossier?

Quelles sont les actions entreprises par la ministre dans ce dossier auprès de la Ville pour l'accompagner dans ses démarches avec le ministère de l'Environnement?

À propos de l'investissement gouvernemental, quels seraient les sommes envisagées, le nombre d'années visées par l'investissement et le moment où le gouvernement prévoit faire cette annonce?

- 78) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **12 juin 2019**
Au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Le ministère de la Santé et Services sociaux s'est doté, pour la période 2017-2022, d'un plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA). Deux ans après la présentation de ce plan, les organismes consultés ne dénotent aucune amélioration sur le terrain. Les parents et les organismes déplorent encore le manque de ressources et de services spécialisés pour les enfants, notamment le délai excessivement long pour obtenir un diagnostic, les longues listes d'attente pour obtenir des services fondés sur les besoins réels de chaque personne plutôt que sur le diagnostic, l'insuffisance de personnel qualifié, le taux élevé de roulement du personnel, la surmédicalisation, les lacunes de l'aide à domicile et le manque de soutien aux proches. Quant aux adultes de 21 ans et plus vivant avec un TSA, il y a une véritable discontinuité de services. Citons, entre autres, le manque d'accès à des centres de jour proposant des activités stimulantes, à de l'hébergement adapté – notamment en situation de crises, à des opportunités d'emploi et à des options résidentielles.

Selon la Fédération québécoise de l'autisme, l'estimation de la prévalence de l'autisme au Québec en 2019 est de 1,4% de la population. De plus, selon l'INSPQ, la prévalence annuelle du TSA au Québec est en accroissement constant, en partie due à un meilleur dépistage et à l'élargissement des critères diagnostiques.

De nombreuses familles sont ou seront donc confrontées à cette insuffisance de services si des mesures ne sont pas rapidement mises en place par le gouvernement. La situation est critique et la douleur est palpable chez les parents qui sont souvent forcés de quitter leur emploi pour prendre soin de leurs enfants, mineurs ou majeurs, en raison des failles des services publics. De plus, nous ne pouvons pas passer sous silence l'actualité des dernières semaines qui a tristement démontré l'urgence d'agir pour répondre aux besoins criants des enfants ayant un TSA.

Comme vous le savez, il est essentiel pour les personnes vivant avec un TSA de maintenir une routine stable et une participation sociale active pour développer et conserver leurs acquis. Il est démontré que le manque de services peut entraîner chez eux une régression, des problèmes de santé physique et mentale pouvant mener au suicide ainsi que d'importantes difficultés d'intégration.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles actions concrètes le ministre posera-t-il à court terme pour répondre aux besoins criants des enfants ayant un TSA et assurer leur pleine participation à la société?
- Quelles sont actuellement les démarches du gouvernement pour mettre en place des ressources spécialisées pour les personnes de 21 ans et plus ayant un TSA?
- À quel moment ces ressources spécialisées seront-elles accessibles à la population et, dans l'intervalle, que prévoit le gouvernement pour soutenir les parents qui se voient dans l'obligation de suspendre leur carrière et donc, de se priver de revenus, pour prendre soin de leurs enfants majeurs ayant un TSA ou leurs enfants mineurs suspendus de l'école sans date de retour?
- Dans le plan d'action, le gouvernement a identifié des objectifs prioritaires : le ministre peut-il nous dire précisément où en sont rendues les démarches pour la réalisation de chacun de ces objectifs?

79) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **12 juin 2019**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2018, la ministre responsable de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté son ministère de mener une enquête afin de faire la lumière sur les liens entre la TÉLUQ et l'Institut MATCI. Le ministère avait en effet constaté des anomalies qui contreviendraient à trois lois, soit la Loi sur les contrats des organismes publics, la Loi sur l'aide financière aux études et celle sur les établissements d'enseignement au niveau universitaire.

Une autre enquête avait aussi été déclenchée, toujours en 2018, sur la gestion de cette université. Selon l'édition du 3 juin dernier du journal Le Soleil, cette enquête aurait pris fin suite à une entente à l'amiable entre l'ancien directeur général de la TÉLUQ et l'Université du Québec, le réseau public dont fait partie la TÉLUQ. Ce même article fait état « d'irrégularités mineures » à la TÉLUQ, en citant une source anonyme.

Ma question pour le ministre :

- Est-ce que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans une optique de transparence, va rendre public le résultat de ces enquêtes? Si oui, dans quels délais?

Partie 6

PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

a) 1^{er} mai 2019

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement –
députée de Mercier.

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS